

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 24 novembre 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-PROCÈS-VERBAL-53

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 13 octobre 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 24 novembre 2025

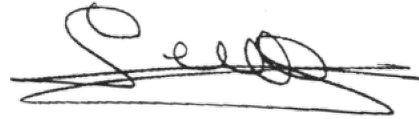
Fait à Créteil, le lundi 24 novembre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Saisissez du texte ici

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 20
Quorum : 20	Votes exprimés : 35
Membres présents : 20	Pour : 35
Membres représentés : 15	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 35	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 13 octobre 2025.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

LUNDI 13 OCTOBRE 2025

Ordre du jour

1. Informations générales.....	4
2. Vie institutionnelle	6
2.1. Election à la vice-présidence Formation et CFVU.....	6
2.2. Présentation des assesseurs de la Vice-Présidente Etudiante.....	22
3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 22 septembre 2025	25
4. Vie étudiante	26
4.1. Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes – 1 ^{er} appel à projets – Exercices 2025–2026.....	26
4.2. Examen des propositions de la commission Labellisation des associations – Exercice 2025–2026	28
4.3. Examen des propositions de la commission CVEC du mercredi 24 septembre 2025	30
5. Organisation des études.....	33
5.1. Examen des demandes d'évolution de l'offre de formation pour 2026–2027 (changement de libellé et création de parcours ou de mention).....	33
5.2. Examen de la modification exceptionnelle de la maquette de Master Carrières des finances publiques de l'IEP et du calendrier universitaire de l'UFR LLSH pour 2025/2026.....	35
5.3. Avis sur les modalités d'accès des étudiants inscrits en Licence Accès Santé aux études médicales (MMOP).....	35
5.4. Avis sur la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales	38
5.5. Avis sur les modalités d'accès aux études de kinésithérapie des étudiants inscrits en Licence Accès Santé	40
5.6. Avis sur les modalités d'accès aux études paramédicales des étudiants inscrits en Licence Sciences pour la Santé	41
6. Vie d'établissement.....	41
6.1. Appel à candidature et mises à jour de la composition des "Représentants étudiants d'associations labellisées" de la commissions CVEC	41
7. Questions diverses	41

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne s'est réunie le lundi 13 octobre 2025 à 15h30 sous la présidence de Madame Karine BERGÈS, Présidente de l'UPEC.

Parmi les membres élus ou désignés étaient présents :

Mme Karine BERGÈS, Présidente de l'Université

Collège A

Collège A1 : M. Philippe JOURDAN

Collège A2 : Mme Nathalie GOROCHOV

Collège A3 : M. Abdelhamid MELLOUK, Mme Galina PERELMAN (départ à 16h30)

Collège A4 : Mme Emmanuele LECHAPT-ZALCMAN

Collège B

Collège B1 : M. Rui Patrick DOMINGUES, M. Laurent COHEN

Collège B2 : Mme Sonia MARQUEZ (départ à 16h55 et procuration à Philippe GERMAIN)

Collège B3 : M. Philippe GERMAIN, Mme Hala RIFAI

Collège B4 : Mme Caroline BARAU, M. Abdelrazak AISSAT

Collège BIATSS

Mme Gisèle GERMÉ

Mme Lydia LARAIN

M. Jean-Baptiste HUET

Collège USAGERS

Mme Anaïs KACI

M. Thomas GACHOWSKI

M. Ewilan GERMAIN—DULAC (suppléant)

Mme Enza CLERET

Mme Lara HALLERMEYER (suppléante)

Mme Elisabeth GRAS

M. Sébastien RICHARD

M. Paul-SOKI

M. Manon CHALLOIT

M. Yann LELAQUET

M. Jean-Baptiste BRICET

Parmi les membres élus ou désignés étaient excusés et présents par procuration :

Collège A1 : M. Romain BOFFA (a donné sa procuration à Mme Karine BERGÈS)

Collège A3 : Mme Galina PERELMAN (départ à 16h30 et procuration à M. Philippe GERMAIN)

Collège A4 : M. Vincent AUDARD (a donné sa procuration à M. Abdelrazak AISSAT)

Collège B2 : Mme Sonia MARQUEZ (départ à 16h55 et a donné sa procuration à M. Philippe GERMAIN), Mme Corinne BONNASSIEUX (a donné sa procuration à M. Rui Patrick DOMINGUES)

Collège BIATSS : M. Jean-Baptiste HUET (départ à 16h56 et a donné sa procuration à Mme Gisèle GERMÉ)

Collège USAGERS :

M. Mathieu LEJEUNE (a donné sa procuration à Mme Anaïs KACI)

Mme Sébastien JOLIVOT (a donné sa procuration à Mme Anaïs KACI)

Mme Lilith POIRIER (a donné sa procuration à M. Thomas GACHOWSKI)

Mme Manon THOMAS (a donné sa procuration à M. Sébastien RICHARD)
M. Romain MEUDEC (a donné sa procuration à M. Sébastien RICHARD)
Mme Angèle GOMES RODRIGUES JORGE (a donné sa procuration à M. Jean-Baptiste BRICET)
Mme Constance DAVID (a donné sa procuration à M. Jean-Baptiste BRICET)

Personnalités extérieures : Mme Muriel PRÉVOT-CARPENTIER (a donné sa procuration à Mme Karine BERGÈS), M. Jacques RUSIN (a donné sa procuration à Mme Karine BERGÈS)

Parmi les membres invités étaient présents :

VP et assesseurs du domaine formation :

M. Arnaud THAUVRON
M. Eric LÉONEL
Mme Anne GOULLET DE RUGY
Mme Emilie FRENKIEL
Mme Anaïs KACI

Cabinet de la présidence : M. Taylan TUZLU

Direction générale des services : M. Julien REY

Directeurs et directrices de composantes :

M. Sébastien COMBESCOT (INSPE)
M. Cédric FRÉTIGNÉ (SESS-STAPS)
Mme Elisabeth VIALLE (LLSH)
M. Yann BASSAGLIA (ST)
M. Yves PALAU (IEP)
M. Yann VIDEAU (SEG)

Expert métier – Service DEVE :

Mme Frédérique BÉNARD
Mme Pauline CHAFI
Mme Dara MARTIN
M. Laurent LASNIER
Mme Joëlle FAURE DUNABEITIA
Mme Laure SIMOUTRE
Mme Flora BOKETSHU
M. Hugo LE QUILLEC
Mme Jihene GHRAIRI
Mme Sanja DULIC

Invités ponctuels :

Mme Anne-Florence BRYGO
M. David SIMARD
M. Sid Ahmed BEKHTI

La séance débute à 15h38.

1. Informations générales

Mme LA PRÉSIDENTE – Bonjour. Chers et chères collègues, chers et chères étudiants et étudiantes, je vous remercie d'être venus nombreux aujourd'hui. Je suis désolée pour les personnes qui étaient déjà en CAC précédemment et qui vont peut-être avoir quelques informations en doublon. Je tenais, pour introduire cette première CFVU que je vais présider, à vous donner quelques éléments. Nous devons procéder en tout début de séance à l'élection du vice-président. Je voudrais tout d'abord m'exprimer en tant que Présidente nouvellement élue et rappeler trois grandes priorités qui seront les miennes au cours de ce mandat d'une année.

Tout d'abord, la stabilité des équipes est évidemment pour moi une priorité pour pouvoir avancer. Nous devons maintenir un cap et surtout avoir une équipe qui a déjà la maîtrise des dossiers. Évidemment, mon engagement a été conditionné sur le fait de pouvoir compter sur une équipe déjà en place depuis trois ans et qui est en train de terminer la quatrième année de mandat. Il est essentiel de pouvoir compter sur l'expertise de ces collègues qui connaissent parfaitement leurs dossiers, qui ont déjà travaillé à la mise en œuvre de la feuille de route de notre équipe. Elle se trouve à un moment charnière puisque nous avons une année pour avancer.

Cela nous conduit à la deuxième priorité qui, au-delà de la stabilité, est l'efficacité : nous avons un mandat court qui nous impose d'être d'autant plus efficaces. Je me suis engagée devant le CA, la semaine dernière, à travailler en ce sens, à être en responsabilité et à éviter coûte que coûte l'effet « année blanche », année électorale. Nous avons vu ce que ça donne au niveau national, donc si nous pouvons éviter à l'université de travailler dans un même contexte, ce sera très utile pour notre communauté, nos étudiantes et nos étudiants.

La troisième priorité est évidemment le dialogue. Vous êtes ici en tant qu'élus de la CFVU. Il est normal, dans notre démocratie universitaire, de pouvoir instaurer un climat de confiance, d'écoute et de dialogue auprès de tous les élus, quelles que soient les instances. La CFVU est un espace qui permet, je l'espère, ces échanges, et qui permet aussi aux élus de faire des propositions, de débattre sur des chantiers en cours et à venir.

Pour l'année en cours, c'est-à-dire pour les mois à venir avec une densité au niveau des chantiers et du travail à mener, la feuille de route est déjà tracée, puisque les équipes et vous-même avez travaillé tout au long de l'année à l'élaboration des composantes, notamment d'une nouvelle offre de formation, qui a besoin d'une année

de préparation pour être mise en œuvre dès septembre 2026. Évidemment, nous devons impliquer la CFVU pour porter ce chantier à bout de bras et nous arrivons aujourd'hui à une NOF stabilisée de la DGESIP, telle que nous l'avons reçue cette semaine.

Dans les chantiers à venir, au-delà de la NOF, nous avons tout le développement autour de l'apprentissage qui a permis une amélioration conséquente du nombre d'apprentis. C'est un élément important pour l'ascenseur social de nos étudiants. Nous avons beaucoup d'étudiants boursiers, avec un taux au-dessus de la moyenne nationale. Pour moi, l'université est aussi un lieu d'appui, d'épanouissement et de réussite, et cela passe par cette préoccupation pour l'apprentissage, afin de permettre à chacun et à chacune d'avoir une meilleure insertion professionnelle.

Dans les chantiers imminents, nous avons le déploiement des licences professorales, des écoles et second degré avec des masters M2E. Personnellement, j'étais jusqu'à présent responsable MEF, depuis presque quinze ans, dans deux universités. J'ai subi des réformes successives et là, nous sommes de nouveau dans une réforme charnière pour la formation de nos futurs enseignants qui méritent toute notre attention. Nous attendons un cadrage qui ne dépend pas que de nous, qui est évidemment ministériel. Nous allons voir, j'espère très rapidement, dans les semaines à venir, sur quel sentier nous allons nous embarquer.

Évidemment, comme je l'ai dit précédemment lors du CAC, nous travaillons toutes et tous ici pour nos étudiants et étudiantes, avec une bonne représentation au sein de la CFVU. Je suis enseignante-chercheuse et la vie étudiante est au cœur de mes préoccupations, elle l'a toujours été. Les étudiants se sont emparés de nouveaux dispositifs avec plus de démocratie participative. Je pense par exemple au Parlement étudiant ou à la convention citoyenne étudiante qui a débuté ce lundi à Fontainebleau. Cela permet non seulement de travailler pour les étudiants en leur imposant des dispositifs, mais aussi de travailler vraiment avec les étudiants, dans un esprit de compréhension de leurs besoins, et de les accompagner dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. Pour l'année en cours, ces projets sont foisonnants : il y a le centre de réussite et de bien-être étudiant ; le travail sur la coconception des formations, qui est une transformation pédagogique d'ampleur qui permet d'établir des synergies fortes avec le monde socio-économique, nos équipes et les étudiants.

Nous avons également une réflexion autour de l'épanouissement des étudiants. J'ai reçu les associations étudiantes pour évoquer une future maison des étudiants, conçue comme un tiers lieu. Ce projet recevra tout mon soutien pour une mise en place, je l'espère, dans les meilleurs délais.

La vie étudiante est étroitement associée au travail réalisé par Arnaud THAUVRON et l'équipe de direction. Nous travaillons en domaines – ce qui n'empêche pas évidemment les synergies d'un domaine à un autre – et le domaine formation est constitué jusqu'à présent par Arnaud THAUVRON, par Anne GOULLET DE RUGY sur la vie étudiante, et par Eric LEONEL sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Il est important pour moi de maintenir ces équilibres d'équipe, à la fois dans la vice-présidence et dans le travail en interne qui est porté. Un travail au quotidien est mené dans le domaine formation, comme dans le domaine recherche par ailleurs, et qui est au plus près aussi des attentes de la communauté. C'est en ce sens que je propose donc aujourd'hui Arnaud THAUVRON pour renouveler son mandat à la tête de la CFVU et comme vice-président, afin de poursuivre le travail et ne pas établir de rupture brutale pour faire aboutir les projets. On travaille aussi pour les années à venir et pour la mise en œuvre de la NOF en 2026. Il s'agit aussi de maintenir les équilibres internes dans l'équipe de direction, avec une équipe qui fonctionne, qui est complètement opérationnelle, et surtout avec la connaissance et l'expertise des dossiers. Il est important que nous puissions travailler toute cette année dans le prolongement du travail qui a été mené jusqu'à présent, ce qui n'empêche pas des aménagements, des ajustements lorsqu'ils s'imposent.

Je laisse la parole à mon collègue Arnaud THAUVRON qui va vous présenter sa feuille de route.

2. Vie institutionnelle

2.1. Élection à la vice-présidence Formation et CFVU

M. THAUVRON – Merci beaucoup Karine. Mon introduction sera assez courte, à l'image des quelques mois restant pour la mandature, sachant que les élections générales vont venir renouveler tous les conseils, sauf pour les étudiants qui ont été élus il y a quelques mois. Pour les neuf mois restant à couvrir, au-delà de la gestion quotidienne des activités qui relèvent du domaine de la CFVU, mon objectif principal sera de faire atterrir cinq gros dossiers. Comme l'a dit Karine, le premier gros dossier concerne la nouvelle offre de formation, que je vais faire atterrir avec Éric LEONEL, qui est vice-président orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat.

Il va falloir lancer cette nouvelle offre de formation très vite. Il y a eu beaucoup de changements, notamment au niveau master, mais aussi beaucoup de transformations au niveau licence. Il va falloir caler les choses, promouvoir cette nouvelle offre en renforçant toutes nos actions de communication. Cet enjeu est extrêmement

important pour attirer de bons étudiants et cela passe notamment par une refonte en profondeur avec des supports de communication, la participation à un nouveau salon, le tout avec le SCUIO-BAIP. La nouvelle offre de formation est donc un premier très gros chantier sur lequel nous serons.

Le deuxième gros dossier porte sur la démarche d'assurance qualité dans le domaine de la formation. Ce chantier a été lancé voici un ou deux ans et s'insère dans la démarche de coconception des formations. La coconception ne vise pas toutes les formations de l'UPEC, mais constitue un levier de transformation de notre organisation, pour une approche beaucoup plus simple et beaucoup plus systémique. Il est intéressant de souligner que ce qui a déjà été lancé correspond exactement à la feuille de route que s'est donnée la nouvelle présidente du Hcéres cet été. En faisant atterrir ce dossier, nous serons prêts pour le retour du Hcéres, dans quatre ou cinq ans, avec une démarche totalement renouvelée : il ne s'agira plus de remplir des fichiers Excel atroces, comme vous avez tous pu le faire, mais de démontrer que nous sommes dans un établissement qui pilote son offre de formation et qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de son intervention. Ce sujet est extrêmement important et nous devrions être opérationnels d'ici quelques mois.

Le troisième gros dossier concerne l'alternance. Ces dernières années, nous avons fortement augmenté le nombre d'apprentis, avec près de mille apprentis en plus à l'UPEC en trois ou quatre ans. Cette année, nous avons constaté qu'avec l'évolution des financements de l'alternance auprès des entreprises, le nombre d'apprentis a baissé. Cette diminution est un peu marquée à l'UPEC et beaucoup plus fortement marquée dans les écoles privées. L'objectif cette année, en concertation avec les composantes, est de travailler à des dispositifs pour faciliter l'obtention d'alternances pour nos futurs apprentis, travailler les relations avec les entreprises pour qu'on ait beaucoup plus de contrats à leur offrir, avoir des taux de remplissage plus satisfaisants, et que nos étudiants trouvent une alternance.

Le quatrième gros dossier, porté avec Anne GOULLET DE RUGY, vice-présidente vie étudiante et engagement, vise à amplifier toutes les actions dans le domaine de la vie étudiante. Cette année, nous avons lancé le guichet étudiant, une vraie grande et belle réussite. Pour l'année prochaine, l'idée est d'amplifier ce travail, de pérenniser ce guichet unique, avec un lieu physique pérenne – puisqu'il est aujourd'hui mobile, élargir le nombre de campus concernés, éventuellement en réduisant le temps de « Bienvenue à l'UPEC », qui était peut-être un peu trop long. Nous souhaitons également développer un volet numérique, qui est très attendu par les étudiants, avec notamment des dispositifs de géolocalisation.

Toujours dans le domaine de la vie étudiante, nous avons le projet de la maison de l'étudiant. Les locaux du service de santé de l'université vont être enfin libérés. Il faut très rapidement qu'on lance un comité de pilotage avec tous les acteurs, les associations étudiantes, les élus étudiants pour réfléchir à comment faire, organiser les choses, structurer le lieu pour en faire un très beau tiers-lieu à destination de tous les étudiants. Nous avons également l'Observatoire de la vie étudiante, qui vise à produire de la donnée pour mieux appréhender et connaître les attentes de nos étudiants, afin d'y répondre au mieux.

Le cinquième gros dossier, que Karine a évoqué, concerne la réforme de la formation des enseignants, avec le lancement de la licence professeur des écoles sur laquelle l'UPEC a été extrêmement moteur, puisqu'on va ouvrir 210 places : 70 places sur le campus de Livry-Gargan, 70 places sur le campus de Bonneuil, 70 places sur le campus de Sénart. C'est un énorme dossier, qui est extrêmement important : nous sommes dans une académie avec des besoins considérables en professeurs des écoles, qui ne sont aujourd'hui pas satisfaits. Pour amplifier ce mouvement, l'année prochaine, on va ouvrir ces différents groupes de L1, mais aussi ouvrir deux groupes de L2 dans une logique de réorientation des étudiants qui seraient cette année en L1 qui voudraient se réorienter. Cette réforme extrêmement importante est menée de concert avec le rectorat, avec le soutien des organisations syndicales qui nous ont appuyés pour que le rectorat de Créteil s'engage bien sur ce qui est prévu. Le deuxième grand volet de cette réforme concerne les Masters éducation et enseignement. Là-dessus, on a un peu moins la main puisque tout sera piloté au niveau national par les rectorats et le ministère pour définir la carte des formations. Là aussi, il est extrêmement important pour nous d'être présents et on est sur le pont avec l'INSPE pour répondre à ce dossier.

Je n'en rajoute pas plus pour laisser du temps aux questions. Je vous remercie et je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Mme MARQUEZ – Bonjour, Sonia MARQUEZ. Nous avons envoyé un mail hier soir, à Arnaud, pour parler de la suite, du fonctionnement à venir de la CFVU. Je voulais revenir sur quatre points que nous soulevons souvent en CFVU. Nous en parlons tellement souvent que vous voyez de quoi il s'agit.

Premièrement, la répartition des fonds pour financer les projets CVEC. Les fonds sont mal répartis. Certains campus captent une bonne partie des financements. Je le dis très souvent. La dernière CFVU à laquelle j'ai siégé était en juin dernier (je n'étais pas à celle de septembre). J'ai repris les tableaux de juin : dix-huit projets étaient présentés, sept pour Fontainebleau, sept pour médecine, deux pour droit. On a donné à peu près 20 000 euros sur 30 000 à Fontainebleau. Ce n'est pas chaque fois comme

ça, le déséquilibre n'est pas toujours aussi grand, mais il y a un déséquilibre. Nous l'avons pointé à plusieurs reprises et, à chaque fois, nous avons la même réponse : tant que l'enveloppe n'est pas épuisée, pourquoi ne pas continuer à financer des projets à Fontainebleau, même si c'est déséquilibré ?

Il y en a beaucoup aussi en médecine, mais j'ai entendu l'argument de l'élève étudiant : en médecine, ils sont nombreux. Ils sont plus nombreux qu'à Fontainebleau, d'une part, et d'autre part, beaucoup de projets en médecine sont tournés vers l'autre, vers la prévention ou la lutte contre le cancer, vers la distribution de cadeaux aux enfants dans les hôpitaux, de l'aide entre pairs, etc. La dernière fois, à Fontainebleau, il y avait notamment un voyage, une fête, des sorties... Je trouve donc qu'il y a des déséquilibres. On a proposé d'agir pour essayer de résoudre cela. Nous avons proposé tout d'abord de modifier un petit peu la note de cadrage pour que la répartition des fonds soit proportionnelle au nombre d'étudiants sur le campus, par exemple ; de communiquer davantage, peut-être par une campagne de communication éphémère ; et de bien expliquer aux étudiants qu'on va les accompagner puisqu'ils sont reçus quand ils déposent un projet, ils sont aidés, mais ils ne le savent pas. Quand on demande aux étudiants (j'ai testé cette semaine en L3) s'ils savent ce qu'est la CVEC, ce que sont les projets CVEC, ils savent qu'ils la paient à l'inscription, mais c'est tout. En tant qu'élève CFVU, on ne peut pas se contenter de dire que c'est comme ça, qu'il y a des campus plus actifs et tant mieux pour eux, tant pis pour les autres... Si on est élève CFVU, c'est parce qu'on a envie de faire quelque chose pour la formation et la vie universitaire. Nous aimerions donc qu'il y ait des progrès sur ce point-là.

Mme HALLERMEYER – Bonjour, Lara HALLERMEYER, élue au campus Droit. Par rapport à cette question, j'aurais plutôt une position inverse : j'aurais aimé qu'on prenne en compte la situation de chaque campus, notamment celui de Fontainebleau, qui est un campus assez excentré. Il faut rappeler qu'il n'y a pas de Crous IEP, peu d'opportunités, notamment au niveau du SUAPS ... Ils n'ont pas les mêmes avantages que les autres campus. Ils demandent peut-être plus d'argent pour certaines choses, mais ils ont moins d'avantages pour d'autres choses. Je vous aurais plutôt demandé de prendre en compte la situation de chaque campus par rapport à la distribution des fonds, de regarder l'ensemble des avantages qu'ont les campus, plutôt qu'uniquement les financements, pour prendre en compte d'autres critères.

M. THAUVRON – Je vais répondre globalement. Les enveloppes CVEC sont dotées par le conseil d'administration. La CVEC représente cette année 2,5 millions d'euros, dont 17 % pour le FSIE, ce qui fait un budget d'environ de 440 000 euros à répartir (budget en augmentation de près de 40 % cette année). Effectivement, ce sujet est récurrent. À chaque fois, je fais la même réponse et, à chaque fois, ce n'est toujours pas satisfaisant parce que les choses bougent peu. Il faut replacer les choses dans un

cadre beaucoup plus versant. Effectivement, Fontainebleau est le site le plus défavorisé de l'UPEC, en termes de services apportés par l'établissement : ils n'ont pas accès au service de santé publique, au service des sports, ils n'ont pas de restaurant Crous. La bibliothèque de l'IEP est jolie, mais elle me rappelle mon centre de documentation au lycée... À l'IEP, la vie associative est extrêmement riche, avec une vingtaine d'associations actives sur le campus de Fontainebleau.

J'entends tout à fait ta remarque, Sonia. Je ne suis pas favorable à faire des pondérations ou autres, tant qu'il y a de l'argent. Effectivement, on a beau faire de la communication, ça ne fonctionne pas. On a réfléchi ces derniers jours à comment faire en sorte que les composantes soient plus proactives là-dessus. Chaque année, on a un dialogue de gestion-formation avec les directeurs de composantes pour faire un bilan de l'offre de formation, et on pourrait ajouter à ce dialogue un volet étudiant. Ça ne peut passer que par là. Je constate également que la communication n'apporte pas vraiment de résultats. Néanmoins, nous avons des associations qui bougent, par exemple Rush, qui est à la base une association du département d'histoire, qui est devenu une association de l'UFR LLSH, et qui est maintenant une association pluricomposantes. On voit quand même que les choses bougent, mais je reconnais que ce n'est pas satisfaisant. Je ne veux pas qu'il y en ait moins pour l'IEP, mais plutôt qu'il y en ait plus globalement pour toutes les associations. Nous devons vraiment réussir à travailler avec les directeurs de composantes dans cette direction. On propose donc d'ajouter ce sujet à nos dialogues de gestion pour en faire un objet d'échange avec les directeurs de composantes. Il y a quand même de l'argent, ce n'est pas normal qu'il y ait aussi peu de projets. Je ne pense pas qu'il y ait trop d'argent pour l'IEP, mais plutôt qu'il n'y en a pas assez chez les autres. Mon objectif est qu'il y en ait plus ailleurs. Il faut vraiment qu'on travaille beaucoup plus en direction actuelle. Il y a aussi un effet d'entraînement : c'est tellement fréquent à l'IEP que, d'une année sur l'autre, les mêmes associations sont entraînées. Il y a un effet de routine qui s'installe sur les réponses aux appels à projets. Il faut qu'on arrive à instituer cet effet de routine dans les autres associations des composantes.

Mme MARQUEZ – Je trouve effectivement qu'il est pertinent de prendre en compte la particularité de chaque campus, et pas uniquement. Néanmoins, parmi les projets présentés, beaucoup ne sont pas là pour pallier le manque de CIO, de services de santé. Les fêtes, voyages et autres ne remplacent pas ces services-là. Je ne suggère donc pas de baisser, mais plutôt d'équilibrer, de façon à ce que ce ne soit pas toujours le même campus qui capte une bonne partie de l'enveloppe, même si, effectivement, elle n'est pas épuisée. Il faut agir et c'est aussi notre rôle aussi d'essayer de trouver un plus grand équilibre pour que tout le monde puisse bénéficier de ces financements.

M. GACHOWSKI – Je me permets de prendre la parole car je me sens particulièrement concerné en tant qu'étudiant à Fontainebleau pour cette année et pour l'année prochaine, et en tant que membre de la commission FSIE. Pour moi, c'est un faux débat.

Ce qui a été dit est juste, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les projets pallient un manque. Par exemple, sur la Première Commission, on finance une sortie au théâtre : le service Culture n'est pas développé à Fontainebleau comme à Créteil, où les étudiants ont droit à des places gratuites au cinéma du Palais, à des sorties avec les musées... Il faut aussi rappeler que les étudiants de Fontainebleau n'ont pas, pour la plupart, de pass Navigo, donc restent vraiment dans le secteur bellifontain. Chaque année, on retrouve l'association Poly'Sports qui propose du sport et qui est extrêmement bénéficiaire avec les étudiants : ils n'ont pas de service de SUAPS et quasiment pas de lieu d'ouverture. On retrouve Soligreen qui fait des distributions alimentaires, c'est donc très tourné vers les autres. En tant que membre de la commission FSIE, en tant qu'élu étudiant et en tant qu'étudiant à Fontainebleau, je pense que c'est plutôt équilibré.

Il faut également regarder la dynamique sur les autres campus. Par exemple, la faculté de droit demande assez peu généralement, parce que chaque campus a sa dynamique. Ce peut être aussi une volonté aussi de ne pas demander le FSIE parce que le parcours est contraignant. J'ai été président d'association, je n'ai pas toujours sollicité le FSIE, d'autres associations ne le sollicitent pas parce que le circuit est extrêmement compliqué, avec une incertitude sur les dates où on reçoit la subvention. Je pense qu'il ne faut pas faire de procès aussi au campus qui en bénéficie le plus.

M. THAUVRON – Pour rebondir sur la question de fond de Sonia, il y a en effet un manque de progrès. Il faut qu'on travaille avec les directeurs de composantes parce que ce sont nos premiers relais auprès des associations étudiantes de composantes ou de filières. Les associations qui sont intercomposantes, on les connaît et elles sont très limitées. Il faut vraiment qu'on amplifie ces efforts. J'espère que l'inscription de la vie étudiante dans les dialogues de gestion-formation annuels avec les composantes permettra d'avancer sur ce sujet.

Mme HALLERMEYER – J'entends complètement l'avis qui a été donné. Je me demande pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de formation, administrative notamment, pour ce genre de dossier ? Quand on est étudiant et dans la vie associative, il est compliqué de se former aux demandes de subvention, de savoir comment on fait, de savoir comment marche la CVEC, la FSIE... Au-delà de l'information aux associations, il serait intéressant aussi de proposer des formations administratives pour faire ce genre de demandes.

M. THAUVRON – Ça paraît être une excellente idée. On va reboucler avec Laure SIMOUTRE pour voir comment on pourrait organiser des formations auprès des associations pour leur expliquer comment on monte un dossier.

Mme SIMOUTRE – Des formations sont proposées aux associations labellisées, avec un support commun de formation. C'est une campagne qui accompagne tous les porteurs de projets potentiels.

M. THAUVRON – Il faut probablement renforcer cette dimension et on s'y engage, avec également des actions de communication, avec des relais avec les composantes, des relais avec les associations étudiantes. Encore une fois, comme Sonia, je ne me satisfais pas qu'il n'y ait pas plus d'associations qui déposent des dossiers. Y a-t-il d'autres questions ?

M. GERMAIN – Ma première question concerne la nouvelle offre de formation, avec le problème de l'autonomie pédagogique laissée aux composantes – donc sur la notion d'UFR. On sait qu'il existe des problèmes, des contraintes économiques... On fait donc une maquette de licence ou autre, avec ces contraintes en toile de fond. Mais je m'interroge sur le fait de laisser aux composantes la possibilité de faire leurs choix pédagogiques. Les composantes ont reçu des documents de cadrage qui pouvaient aller jusqu'à dire, par exemple, pour un certain volume d'heures, vous faites moins d'heures en L1 pour les reporter en L2 ou L3. On voit bien l'intérêt économique : quand il y a un taux d'échec assez significatif à la fin de la L1, réalise ainsi des économies – elles peuvent même être significatives. À mon sens, il faudrait laisser les composantes faire leur choix pédagogique : est-ce qu'elles décident de faire moins d'heures en L1, quitte à être un peu moins exigeantes, mettre la barre un peu moins haut, retirer quelques contenus pour massifier ensuite en L2 ou en L3 ? Est-ce qu'elles décident de faire autrement ? Évidemment, c'est étroitement connecté à des choix économiques, des contraintes qui posent aussi problème, mais c'est une autre question : là, je m'adresse au candidat VP CFVU. Ne faudrait-il pas faire des cadrages moins serrés et reconnaître ce principe universitaire de collégialité qui passe par la reconnaissance de l'expertise des pairs ? C'est à eux de faire leur choix.

M. THAUVRON – Il faut quand même bien préciser que le fait de faire 450 heures en L1 ne dégrade rien à la qualité de la formation parce que les heures qui ne sont pas faites en L1 le sont en L2 ou en L3. On reste donc sur le même volume total de 1 500 heures. Tout cela s'inscrit dans le plan de retour à l'équilibre financier, mais c'est aussi un intérêt pédagogique. Aujourd'hui, on observe un taux d'échec extrêmement important en première année, lié à une surcharge de travail et à des étudiants qui n'en ont pas l'habitude. Alléger le volume en L1 permet aussi aux

étudiants de mieux assimiler leurs cours. Concernant l'autonomie des équipes pédagogiques, il faut un minimum de cadrage dans les établissements. Très honnêtement, pas une seule composante ne m'a dit qu'elle était hostile à ce principe de 450 heures en première année, à partir du moment où on les reportait sur les autres années. Il ne s'agit pas de contraindre plus que de raison les composantes des équipes pédagogiques. En tout cas, les composantes n'ont jamais fait remonter un problème à ce niveau-là dès lors que ce n'était pas au détriment de la formation des étudiants.

M. GERMAIN – On atteint là le cœur de ma question. Je ne suis pas dans le secret des dialogues de gestion, des directions, etc. Tu as donné un argument pédagogique pour défendre ce choix. Personnellement, je n'adhère pas à l'expérience. Donner moins d'heures aux étudiants en première année, c'est-à-dire au moment où ils sont les plus fragiles, je pense que c'est une erreur pédagogique. On peut penser autrement. La question est de savoir comment c'est décidé. Est-ce que ça ne devrait pas faire l'objet d'une discussion, d'une réflexion qui permettrait aux différentes composantes de dire si elles sont d'accord ou si elles préféreraient faire autre chose ?

M. THAUVRON – Évidemment, tout cela se fait en discussion avec les composantes. Initialement, il avait été prévu qu'on cadre de façon officielle, avec discussion devant les élus et échanges, l'offre de formation sur la base des retours du rapport Hcéres. Il se trouve qu'à date, nous n'avons toujours pas reçu le rapport du Hcéres. Nous avons reçu les rapports formation par formation, mais le rapport sur l'établissement qui doit montrer nos points de force, nos points de faiblesse dans les différents domaines (formation, recherche, organisation institutionnelle), on ne l'a toujours pas. Dans l'urgence, on a, en bonne intelligence et en coordination avec les directeurs consentants – il n'y a pas eu qu'une seule réunion de haut en bas – on a défini un premier cadrage. Ce cadrage sera ajusté en fonction des retours qu'on aura du Hcéres. Ce sera débattu, évidemment, en CFVU. Par définition, ça ne s'appliquera pas à l'année 2026, puisque l'année 2026 est déjà engagée. On aura cinq ans pour déployer ce cadrage à venir qui, aujourd'hui, est en attente de ce que va nous dire le Hcéres.

Mme MARQUEZ – Toujours sur la NOF, tu as dit à en début de séance qu'il va falloir la lancer. En fait, j'ai l'impression qu'elle est très bien lancée, voire quasiment bouclée. Comme nous sommes en Commission de la formation et de la vie universitaire, il serait intéressant de discuter, de débattre des grands principes en CFVU aussi.

Un diaporama a circulé en juin avec des instructions que nous n'avons pas débattues en CFVU. Il faut qu'on serve à quelque chose. Il y a de grandes questions : celle posée sur la répartition des heures en licence, des instructions sur le nombre d'étudiants au minimum pour ouvrir une formation, etc. En composante, par exemple, j'entends

beaucoup parler (plus de la part des étudiants que des enseignants) de la question des notes seuils. Ici, on n'en parle pas du tout. Il y a des débats qu'on peut avoir en CFVU, puisqu'on est élu à la Commission de la formation et de la vie universitaire. Comme c'est prévu pour septembre 2026, je suis étonnée que nous n'ayons pas plus débattu sur ces questions de notes.

M. THAUVRON – Là aussi, deux réponses. Comme je le disais juste avant, il avait été convenu qu'on aurait tous ces débats sur un cadrage plus formel dans le cadre du rapport Hcéres, qu'on attend toujours – c'est pour cela qu'il a fallu anticiper. Ce débat aura lieu. Ça ne sera pas pour la rentrée 2026, mais pour les rentrées suivantes.

Sur les notes seuils, ce n'est pas nouveau. Ça a été voté de longue date et ça continue à s'appliquer tant qu'il n'y a pas de nouveau débat sur ce cadrage. Dans tous les cas, les notes seuils n'ont strictement rien de nouveau et existent de très longue date. Encore une fois, ce débat sur les différents éléments du cadrage aura lieu dès qu'on aura le retour de la Hcéres et qu'on pourra en tirer des éléments pour cadrer cette offre de formation. Je ne désespère pas qu'il arrive dans les semaines qui viennent, mais on l'attendait bien avant l'été.

Mme MARQUEZ – J'ai un autre point concernant les étudiants internationaux. Je travaille à la faculté de sciences et technologies essentiellement, où nous accueillons beaucoup d'étudiants internationaux. J'ai assez tôt constaté qu'ils rencontraient des difficultés d'ordre divers : des difficultés administratives, par exemple ; des difficultés pour l'inscription ; des difficultés concernant les cours de FLE... J'ai fait remonter assez tôt ces points et j'ai l'impression que les RI arrivent bien à capter les étudiants qui arrivent via Campus France et les étudiants en programme d'échange, mais qu'il est plus difficile d'aider les autres.

Commençons par les exonérations, par exemple, qui posent des difficultés. Parfois, les étudiants comprennent mal comment ils doivent s'y prendre, ils paient une partie des frais, ce qui fait qu'ils ne peuvent plus ensuite prétendre à l'exonération totale. Je pense qu'on peut régler cette question, avec peut-être un système de questionnaire. De même pour le remboursement des frais différenciés pour les étudiants en difficulté, on nous a présenté un jour des chiffres en CFVU et on a vu que le plafond voté par le CA de 10 % d'exonération n'était pas atteint. Donc à ce moment-là, j'aurais aimé qu'on me fasse la même réponse que pour les projets de Fontainebleau et qu'on me dise que, puisque l'enveloppe n'est pas complètement usée, pourquoi ne pas exonérer tant qu'on le peut les étudiants qui sont en difficulté. Ce n'est pas ce qui se produit. On pourrait penser à un questionnaire prévention précarité, pour que les étudiants pour qui il est difficile de financer ces 3 000 euros soient aidés.

Pour terminer sur les exonérations, je pense aussi à quelque chose qui, à mon avis, est une absurdité pour tout le monde : le cas particulier des étudiants algériens. Ils n'arrivent pas avec le fameux visa VLS-TS d'un an, mais avec un visa pour trois mois, qu'ils doivent ensuite valider pour obtenir leur titre de séjour. À ce moment-là, on leur rembourse les frais différenciés. Ils avancent donc pour trois mois ces fameux frais, ce qui peut les mettre en difficulté. Ensuite, cela génère l'examen du dossier par nos services, ça déclenche une opération bancaire, ça fait du travail à tout le monde, alors qu'on pourrait s'en passer, puisque la validation de leur titre de séjour se fera. Parfois, les préfectures traînent, mais, en général, ils l'ont de droit.

Je pense qu'on pourrait au moins agir sur ces points-là qui sont précis et qui mettent en souffrance certains étudiants internationaux.

M. THAUVRON – Il y a plein de sous-questions. Sur les étudiants algériens, ce ne sont pas les préfectures qui délivrent la chose. Le Conseil d'administration a décidé d'exonérer d'office des droits différenciés tous les étudiants qui sont inscrits en master et qui sont assujettis à ces droits différenciés : ils ne sont pas français, pas ressortissants d'un pays de l'Union européenne et ils n'ont pas fait leurs études en France. Grosso modo, ce sont les primo-entrants venant d'un pays en dehors de l'UE. Je simplifie évidemment, les choses sont plus complexes.

Dans le cas des étudiants algériens, il y a un dispositif très particulier qui est propre aux Algériens. Effectivement, avec un certificat de résident algérien (ce n'est pas un visa), ils sont exonérés des droits différenciés. Aujourd'hui, l'UPEC applique la loi qui dit que, si vous n'avez pas ce certificat de résident algérien, vous devez payer les droits différenciés. Dès lors que les étudiants nous produisent ce certificat de résident algérien, on leur rembourse ce qu'ils ont payé. Ce ne sont pas les préfectures qui délivrent ce certificat, mais le consulat d'Algérie. Or, le consulat d'Algérie, semble-t-il, ne donne pas ce certificat à tous les étudiants algériens, ce qui fait que tous les étudiants algériens qui paient ces droits différenciés ne sont pas nécessairement en possession de ce certificat. Pour ce public très particulier des étudiants algériens, il faudrait peut-être mieux communiquer sur le fait qu'ils doivent impérativement avoir en amont ce certificat de résident pour leur éviter ces problèmes. C'est un sujet qu'on a abordé avec Sonia la semaine dernière et je n'avais pas la connaissance de tous les tenants et aboutissants. Je propose qu'on organise une réunion avec le service d'inscription de l'université pour voir exactement ce qu'il en est. Effectivement, s'il s'agit de les faire payer pour ensuite les rembourser, ça n'a pas d'intérêt. Dans les faits, semble-t-il, on ne les rembourse pas tous, parce qu'ils n'ont pas les documents juridiques qui nous permettraient de les rembourser. Il faut qu'on voie comment mettre en place un schéma, un circuit qui permettrait d'éviter à ceux qui vont avoir le certificat de payer. On est sur un sujet extrêmement technique. Je propose qu'on

organise une réunion avec le service d'inscription qui gère ces aspects-là sur le cas des étudiants algériens.

Sur le cas des étudiants en précarité et sur les 10 %, effectivement, on n'atteint pas les 10 %, mais on utilise justement cet écart pour exonérer d'autres étudiants, en priorité les étudiants qui sont en grande précarité. On ne peut pas dire qu'on va demander aux étudiants d'auto-administrer un questionnaire où à la fin, ils vont dire qu'ils sont en grande précarité pour les exonérer d'office. Une commission instruit les dossiers, elle a encore eu lieu la semaine dernière et on a exonéré un certain nombre de dossiers. Peut-être qu'il y a une méconnaissance de cette commission, mais elle existe et elle utilise ce quota des 10 % pour exonérer en plus des étudiants en précarité. La commission se réunit plusieurs fois par an pour exonérer ces étudiants-là. Si ces éléments ne sont pas connus, il faudra qu'on communique pour mieux communiquer sur ce sujet.

Sur l'accompagnement, aujourd'hui à la DRI on a une personne à 50 % dédiée aux titres de séjour. Elle gère les titres de séjour pour tous les étudiants de l'UPEC concernés, alors que, dans la plupart des universités, ça ne concerne que les étudiants en mobilité. Le « free mover », l'étudiant qui vient de son propre chef à l'UPEC et qui se retrouve dans cette situation est accompagné à l'UPEC. Ce n'est pas le cas dans d'autres universités qui ne traitent que les étudiants qui viennent dans le cadre de partenariat. Ce service fait très bien son travail, il y a évidemment des trous dans la raquette, mais il fait quand même plutôt bien son travail. Évidemment, on n'en entend pas parler parce que ça se passe bien. J'ai échangé ce matin avec la directrice des relations internationales et tous les primo-entrants qui sont concernés par ces questions de titre de séjour sont touchés directement par la DRI. On passe aussi par les composantes pour qu'ils identifient eux-mêmes les étudiants qui seraient concernés par ces situations de titre de séjour. Le problème est qu'on a interdiction de coder cette information dans nos systèmes d'information : on ne peut pas savoir de façon automatique qui est concerné par ces titres de séjour. On le sait pour les primo-entrants, mais on ne peut pas le savoir pour les autres. Donc, on demande aux composantes qui, elles-mêmes, ont des difficultés. J'ai vu avec la DRI ce matin : certaines composantes remontent des tableaux, mais beaucoup ne remontent pas les tableaux parce qu'elles n'ont pas cette connaissance.

Ce matin, on a échangé avec la directrice. On ne peut pas identifier quels sont les étudiants qui sont concernés. On va donc tenter l'expérience et envoyer un mail à nos 4 000 étudiants qui sont potentiellement susceptibles de relever d'une question de titre de séjour. Sur ces 4 000, ce n'est pas un sujet pour 90 % d'entre eux. L'étudiant qui a une nationalité sénégalaise, qui éventuellement est né en France, qui est en France depuis quinze ans, par définition, il n'est pas nécessairement impacté par ces

questions de titre de séjour. Il vaut mieux voir large, et puis à la fin, on voit ce qui en ressort. Aujourd'hui, c'est la seule chose qu'on peut faire en termes de communication. En sachant que la DRI (là aussi, peut-être que ce n'est pas su par tout le monde, que c'est mal communiqué) organise au deuxième semestre, des réunions d'information pour tous les étudiants qui sont concernés par les titres de séjour, pour les accompagner. Quand ils sont primo-entrants, on peut avoir des titres de séjour brefs, mais il faut ensuite élargir le dispositif. Encore une fois, le sujet est de toucher l'étudiant qui ne connaît pas nécessairement ses droits, d'identifier tous ceux concernés. On va écrire à ces 4 000 étudiants. Encore une fois, dans 90 % des cas, ils ne sont pas concernés, mais au moins, on aura touché les 10 % qui sont concernés.

J'en ai encore parlé ce matin avec Carole TORRIERO. Je propose qu'on fasse une réunion avec les élus intéressés par le sujet et tous les services concernés, c'est-à-dire, évidemment, la DRI, mais aussi la vie de campus, qui accompagne les étudiants avec l'aide juridique, avec les aides sociales ; le service des inscriptions ; le cabinet qui gère aussi certains aspects ; les acteurs (je pense aux élus, mais aussi, par exemple, à RUSF et les associations qui travaillent sur ces sujets-là) pour voir tout ce qu'on peut faire sur ces sujets. Ce n'est jamais parfait, il y a des trous dans la raquette, c'est une évidence, mais nous devons voir comment faire pour que ce soit le plus vite possible. On a eu une réunion la semaine dernière, il existe quand même des mécanismes qui fluidifient les choses quand la machine bureaucratique ne fait pas rentrer les étudiants dans les cases.

Mme MARQUEZ – Je suis bien au courant des moyens d'exonération. Je parlais du fait qu'on n'atteignait pas le plafond et qu'on pourrait exonérer davantage d'étudiants. Il y a le problème de les toucher, c'est vrai, et ensuite de l'accompagnement fin des étudiants. Chaque situation est particulière et compliquée, parce que les étudiants ne dépendent pas tous des mêmes préfectures (c'est en fonction du lieu d'habitation) et toutes les préfectures n'ont pas le même système, donc ça demande un accompagnement très fin. Il y a des éléments très généraux sur le guide, mais, pour certaines démarches, il faut vraiment un accompagnement très individualisé des situations en fonction des préfectures, parfois des sous-préfectures, y compris pour les étudiants algériens, parfois en contactant la préfecture, on débloque des situations pour la fameuse validation au bout des trois mois. Ça nécessite de contacter la préfecture, d'aider les étudiants à rédiger le mail, de trouver quelle est la démarche, car ce ne sont pas toujours les mêmes en fonction des préfectures... Ça demande un accompagnement très fin. Il y a le fait que les étudiants ne sont pas touchés (c'est toujours le même problème de l'information), mais aussi ensuite de la réponse qu'ils reçoivent. C'est lourd, ça demande de recevoir l'étudiant, de bien comprendre où il va pour fournir une réponse adaptée, et ça, il faut le faire.

M. THAUVRON – Sur la question des 10 %, je précise que c'est à l'échelle de tout l'établissement, pour tous types de publics, pas uniquement pour les étudiants internationaux : il y a aussi des étudiants français, boursiers, qui sont en grande précarité et qui demandent aussi à être exonérés. C'est vraiment un sujet plus large. Encore une fois, j'ai eu une longue discussion ce matin avec la directrice des relations internationales de l'UPEC et je propose qu'on fasse un appel à tous les élus de la CFVU qui peuvent être intéressés par le sujet, qu'on mette tout le monde autour de la table pour voir comment améliorer le système, même s'il ne sera jamais parfait, parce qu'il existe toujours des cas très particuliers.

Après, c'est aussi une question de moyens humains, des moyens financiers. Aujourd'hui, la DRI a un budget qui lui permet d'avoir une personne à mi-temps. Le service Vie de campus met des personnes au service des étudiants sur certaines problématiques, on les accompagne en permanence juridique. Il faut voir ce qu'on peut faire en plus et combien ça coûte. Encore une fois, je pense que, si on veut avancer, il faut qu'on se mette tous autour d'une table et je m'engage à réunir cette réunion. J'avais dit sous quinze jours, mais la DRI est en pleine notification Erasmus, avec des millions d'euros en jeu. Ils m'ont dit qu'on pourrait plutôt faire ça sous trois semaines. Je m'engage ici à organiser cette réunion d'ici trois ou quatre semaines avec toutes les personnes autour de la table et on fera un appel aux différents élus de la CFVU intéressés par le sujet.

M. GERMAIN – Je vais poser ma dernière question, qui fait écho à des discussions qu'on a déjà eues concernant les résolutions que certains d'entre nous ont essayé de faire passer, de soumettre au vote concernant la Palestine. À chaque fois, c'est assez compliqué. Au fond, deux positions s'expriment, y compris au sein de l'assemblée d'ailleurs. La présidence de l'université, moi-même par le passé, nous sommes positionnés sur ces questions.

La première position consiste à dire que ce n'est pas notre travail, ce n'est pas notre rôle de nous positionner sur des événements comme cela, de l'actualité mondiale, de ce qui est dramatique, etc. Chacun peut avoir son point de vue de citoyen, mais une motion qui demanderait, par exemple, la reconnaissance de l'État palestinien, qui se positionnerait sur les ventes d'armes et d'autres questions, n'a pas à être soumise au vote ici. Certains, d'ailleurs, dans cette assemblée, pensent la même chose.

À l'inverse, il y a ceux – dont je fais partie – qui pensent que, sur des événements aussi importants que ceux-là, c'est le rôle, c'est la tradition d'une université, de plusieurs universités dans le monde, de se positionner.

En disant cela, je n'entre pas dans le débat en lui-même. Je demande simplement s'il sera possible de déposer, de proposer un texte avec un chapeau introductif, avec différents points de revendication, et de le soumettre au vote. De sorte que, s'il y a un point de vue majoritaire pour dire qu'on peut se positionner sur tel ou tel point, il en ressort une motion. Si cette assemblée considère majoritairement par ses élus que non, on n'a pas à se positionner, si la majorité des élus ne le souhaitent pas, la même motion échouera. Je demande à ce que ce soit possible et que ça ne soit pas filtré et déjà, en quelque sorte, censuré en amont par le VP de la CFVU.

M. THAUVRON – Sur les motions Gaza, le rôle de la CFVU est avant tout la formation des étudiants. Sur cette base-là, j'ai toujours été favorable à l'accueil d'étudiants gazaouis, à l'accueil de chercheurs gazaouis dans le cadre du programme PAUSE. D'ailleurs, certains vont bientôt arriver dans ce cadre. Sur ces questions de motion Gaza, une motion a été votée par le Conseil d'administration de l'UPEC. C'est plus le rôle du Conseil d'administration de se positionner sur ce type de sujet, que de la CFVU qui a un objet beaucoup plus restreint.

Tout à l'heure, une nouvelle motion va être présentée. Les motions sont débattues et elles sont approuvées ou pas. Je n'ai pas de problème sur le principe de déposer une motion. Je rappelle juste que le rôle principal de la CFVU, c'est la formation et la vie universitaire.

M. GERMAIN – D'accord, mais si on dépose une motion, est-ce qu'elle sera soumise aux votes ? Ou est-ce que le vote ne pourra pas avoir lieu ?

M. THAUVRON – Bien sûr, elle sera soumise au vote. Une dernière question, parce qu'on est très en retard.

Mme HALLERMEYER – Par rapport au vote des motions, un compromis pourrait être de traiter ce genre de sujet en CAC. Si vous pensez que c'est un sujet qui relève du Conseil d'administration et que certains élus pensent ici que c'est un sujet qui pourrait relever de la CFVU, le compromis ne pourrait-il pas être de traiter ça en CAC ?

M. THAUVRON – Les élus déposent les motions où ils veulent : au Conseil d'administration, en CFVU, en CR, en CAC... Je n'ai aucun souci pour que ce soit en CAC. Pas d'autre question ?

Mme HMAMOU – Très rapidement, la Présidente a annoncé vouloir M. Arnaud THAUVRON comme vice-président de la CFVU. Mme CHIBANI va vous dire très rapidement les modalités pour ce scrutin et on pourra procéder au vote.

Mme CHIBANI – Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter les modalités de vote pour cette élection et vous expliquer un peu le fonctionnement des boîtiers qu'on vous a distribués.

Tout d'abord, qui vote ? Sont électeurs les membres élus à la commission de la CFVU, ainsi que les personnalités extérieures en application de l'article 44 des statuts. Il y a 40 personnes réparties ainsi : pour le collège A, il y a 8 membres ; collège B, 8 membres ; pour les BIATSS 4 membres ; le collège des usagers, 16 titulaires et 16 suppléants ; et 4 membres des personnalités extérieures. Donc, le nombre de membres de la CFVU est augmenté d'une unité par le fait de la participation de la présidente de l'université. Ne sont pas électeurs par les suppléants dès lors que leurs titulaires sont présents, la représentante ou le représentant du rectorat, les candidats non membres de la CFVU.

Concernant la composition du bureau de vote, la présidente de séance est la Présidente de l'Université. Je vais vous rappeler les règles électorales. En vertu de l'article 24 des statuts, la CFVU élit sa vice-présidence sur proposition de la Présidente de l'Université. Elle choisit parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'université. Le vice-président formation et CFVU est élu à la majorité absolue des membres en exercice au sein de la CFVU.

Sachant qu'on a un siège vacant au sein du collège A et deux sièges vacants au sein du collège des personnalités extérieures, nous avons 37 membres, plus la présidente de l'université, soit 38. La majorité absolue pour cette élection est donc de 20 voix.

Pour ce vote, on va recourir à l'outil Angage, le boîtier qui vous a été distribué, qui garantit la sécurité du vote. Aucun élu ne pourra exprimer plus d'une fois son choix. Un seul boîtier est distribué par élu. Ceux qui ont des procurations sont dotés du nombre de boîtiers en conséquence. Le vote est totalement secret et anonyme. Les administrateurs du vote n'ont pas accès au vote des élus.

Quand je vais lancer le vote, vous pourrez cliquer sur la touche 1, 2 ou 3, donc A, B ou C. Vous n'aurez aucune autre manipulation à faire. Normalement, tout en haut à droite, vous allez voir apparaître l'icône « OK », qui va vous indiquer que votre vote est bien pris en compte.

Je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde ? Madame la Présidente de l'Université, vous proposez la candidature de Monsieur Arnaud THAUVRON à la fonction de vice-président Formation et CFVU. Dès que je vais lancer le vote, vous aurez juste à appuyer sur la touche A pour voter « pour », B « contre », C « vote blanc ». Vous aurez une

minute. Dès que vous allez appuyer sur la touche de votre choix, si votre vote est pris en compte, tout en haut à droite, vous allez voir apparaître une icône « OK ».

Est-ce que tout le monde est prêt ? Est-ce que tout le monde a compris ? Pas de questions ? Il y a 40 membres, et 37 membres en exercice et trois sièges vacants. Si vous avez des procurations, vous avez plusieurs boîtiers. Il faut voter sur tous les boîtiers. Vous aurez une minute. A, c'est « pour » ; B, c'est « contre » ; C, c'est « vote blanc ». Dès que vous aurez voté, quand le vote sera pris en compte, vous aurez une icône « OK » tout en haut qui va s'afficher. Si cette icône ne s'affiche pas, c'est que le vote n'est pas pris en compte. Tout le monde est OK ? C'est parti, vous avez une minute. Appuyez sur la touche de votre choix.

L'assemblée procède au vote.

Mme CHIBANI – Nous avons 30 « pour », 3 « contre » et 3 votes blancs.

Applaudissements.

M. THAUVRON – Je vous remercie beaucoup. Je me suis engagé à un certain nombre de choses, notamment avec Sonia ce jour. Je crois que mes engagements sont très clairs et je les tiendrai. On reviendra très rapidement vers vous sur ces sujets d'étudiants étrangers.

Mme la PRESIDENTE – Je me réjouis. Je remercie les élus de la CFVU pour leur soutien. Je me réjouis au titre de l'équipe présidence, qui va pouvoir compter sur l'expertise d'Arnaud. Je vais maintenant lui céder la main puisqu'il peut reprendre la vice-présidence de l'instance.

M. THAUVRON – Merci beaucoup. Donc, le point suivant à l'ordre du jour, c'est la présentation des assesseurs de la vice-présidence étudiante, avec Anaïs KACI. Nous sommes très en retard : nous sommes à la diapositive 6 sur 85,

2.2. Présentation des assesseurs de la Vice-Présidente Étudiante

Mme KACI – Bonjour tout le monde. J'espère que vous allez bien. Ce n'était pas très rapide jusqu'à présent, mais là, ça va aller un peu plus vite. Je suis navrée, je suis sûre que vous étiez tous très impatients et impatientes de voir les jolis visages de vos assesseurs. Ils sont désolés, ils ne seront pas là aujourd'hui, mais ils seront présents

à la prochaine CFVU, normalement. Donc, vous aurez le plaisir de pouvoir les admirer pendant quelque temps.

Je vous avais présenté déjà lors de ma candidature au mois d'avril – ça fait déjà quelque temps – les quatre assesseurs que je comptais mettre en service à l'université. C'est encore une erreur de ma part, mais il n'y a pas leur tête au tableau. Il y a deux jeunes hommes et deux jeunes femmes très sympathiques.

Je vais commencer par Abdelmalek BENNEKA, qui est mon assesseur aux affaires sociales, solidaires et lutte contre la précarité étudiante. Il est un étudiant en première année de master de droit pénal des affaires. Il est engagé au sein de la vie associative depuis sa première année au sein de l'université – ça remonte pas mal quand même – et notamment en tant que membre de l'association « Penser Le Monde – Créteil », dont il a été président en 2023. Il s'est également engagé au même moment au sein des institutions centrales de l'université, en étant élu à la commission CFVU. Il a notamment été désigné pour siéger au sein de la section disciplinaire et il a été renouvelé cette année. Abdelmalek est un étudiant qui habite dans une résidence Crous. Depuis sa première année à l'université, il a été très engagé au sein de la résidence en tant qu'animateur/référent sur toutes les problématiques de la résidence. Il a également été pompier volontaire pendant plus d'un an au sein de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Le contact social auprès des plus précaires a été la principale thématique des interventions de secourisme qu'il a effectuées. Il aimerait poursuivre cet engagement dans les affaires sociales auprès des VPE – donc moi – dans la lutte contre la précarité étudiante, qui est un sujet très sensible et pour lequel l'engagement de l'université devrait être crucial – et il l'est d'ailleurs. Les affaires sociales dans lesquelles Abdelmalek souhaiterait s'investir sont également liées à la place de l'université dans la société et ses responsabilités sociales et écologiques. Des thèmes éminemment importants dans la gestion qu'il aura en tant qu'assesseur. Sur les quelques missions qui ont été attribuées, il va y avoir un acte sur l'accès aux droits et la lutte contre la précarité, évidemment, avec la diffusion des dispositifs d'aide, la mise en place d'initiatives solidaires, comme l'épicerie sociale et solidaire, frigos solidaires, recyclerie, ressourcerie ; identifier les obstacles d'accès aux aides et coordonner les campagnes d'information ; améliorer la détection et la réponse aux situations d'urgence sociale. Il a aussi pour ambition de créer un label universitaire de l'engagement et de la responsabilité sociétale et, évidemment, de suivre les actions de la commission de responsabilité sociétale du Parlement étudiant. Évidemment, pour tout cela, il aura l'obligation de produire des bilans réguliers sur les actions qui sont mises en place et leurs impacts.

On a ensuite Erin GOURVES qui est une étudiante à l'IEP de Fontainebleau. Elle est cette année au Canada dans un double master en Global politics et études de conflits

à l'UPEC en partenariat avec l'Université de Saint-Paul d'Ottawa. Erin est mon assessesseure aux affaires internationales à l'université et sur l'accès aux dispositifs internationaux, que ce soit Aurora ou Erasmus. Elle a fait une licence de sciences politiques à l'IEP, elle a été élue cette année au conseil d'administration. Elle est également très mobilisée au sein de sa composante depuis plusieurs années. Elle a été ambassadrice Aurora et elle est très au fait sur toutes les problématiques des campus délocalisés, décentralisés de Créteil, en tout cas. Sur les missions qui lui sont demandées, il va y avoir la promotion des mobilités hybrides, les stages Erasmus+, les projets collaboratifs pour les départs avec Aurora de quelques jours – ou pas du tout d'ailleurs ; l'aide aux étudiants boursiers pour accéder à la mobilité, aux aides à la mobilité ; et la valorisation des compétences acquises à l'international. Au sein de l'alliance Aurora, elle va avoir la mission de représenter les étudiants dans les groupes de travail du Student council et accroître la visibilité du rôle de l'UPEC dans l'Alliance européenne. Évidemment, il va y avoir un gros travail de communication et de suivi autour de la mobilité internationale et sur la diffusion des informations sur les dispositifs d'accompagnement et l'organisation des événements interculturels pour favoriser une meilleure inclusivité et un meilleur accueil des étudiants internationaux, qui ne sont pas seulement les étudiants qui viennent en Erasmus, mais bien les étudiants qui viennent sur le plus long terme faire leurs études à l'UPEC.

Ensuite, nous avons Andréa GAUCHER, je ne sais même pas si j'ai besoin de vous la présenter, qui est mon assessesseure aux dispositifs démocratiques et au Parlement étudiant. Elle est très impliquée au sein du Parlement étudiant, très impliquée en tant qu'élue étudiante. Elle a été aussi dans des associations. Ses missions principales concernent le Parlement étudiant, son bon fonctionnement, la participation de toutes les composantes : garantir une régularité dans les travaux, la remontée des propositions étudiantes, évidemment, promouvoir et valoriser l'engagement étudiant, ce qui est une énorme mission. D'ailleurs, on a un chargé de l'engagement étudiant. On a également tout un travail qui va être fait autour de la CVEC, pour assurer le suivi de l'utilisation des fonds, veiller à la transparence – puisque c'est une énorme problématique aujourd'hui pour les étudiants – et aider à l'analyse et à la structuration des projets financés par la FSIE, notamment. Même problème sur l'évaluation et la communication sur les dispositifs démocratiques à l'université, et le fait de rendre compte régulièrement à l'équipe politique et à moi-même de ce qu'elle a fait.

Et pour finir, il va y avoir Adil TAGRI, étudiant en 5^e année de médecine. Vous le connaissez déjà, il a été assessesseur pendant très longtemps, très engagé dans la vie étudiante. C'est mon assessesseur à la vie étudiante et au bien-être étudiant. Il a participé à beaucoup de commissions à l'université (labellisation, FSIE...). En tant qu'assesseur, il va contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'engagement étudiant au sein de l'université, avec des missions qui s'articulent principalement autour de

l'accompagnement et de la formation des associations étudiantes (on en parlait tout à l'heure), le suivi des dispositifs de financement, la valorisation de l'engagement étudiant. Son action vise à favoriser un écosystème associatif et cohérent, accessible et durable, au service de l'épanouissement des étudiants et du développement de l'UPEC. En tant qu'assesseur, il va contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'engagement étudiant. Ses missions s'articulent principalement autour de l'accompagnement et la formation, le suivi des dispositifs et la valorisation.

J'ai fini pour mes assesseurs. J'espère qu'ils vous plaisent.

M. THAUVRON – Y a-t-il des questions ? Merci pour cette présentation concise et efficace. J'ai hâte de travailler avec tous ces assesseurs.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 22 septembre 2025

M. THAUVRON – S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au point suivant sur l'approbation du procès-verbal. Dara, tu peux peut-être nous rappeler ce qu'il en est.

Mme MARTIN – Madame Karine BERGÈS a reçu deux procurations, de Mme Muriel PREVOT-CARPENTIER et de M. Jacques RUSIN.

M. Rui Patrick DOMINGUES a reçu les procurations de Mme Corinne BONNASSIEUX et de M. Romain BOFFA.

M. Abdelrazak AISSAT a reçu la procuration de M. Vincent AUDARD.

M. Philippe GERMAIN a reçu la procuration de Mme Galina PERELMAN et de Mme Sonia MARQUEZ.

Mme Gisèle GERME a reçu la procuration de Jean-Baptiste HUET.

Mme Lydia LARAIN a reçu la procuration de Bruno COSTES.

Anaïs KACI a reçu la procuration de Mathieu LEJEUNE et de Sébastien JOLIVOT.

Thomas GACHOWSKI a reçu la procuration de Lilith POIRIER.

Sébastien RICHARD a reçu la procuration de Manon THOMAS et de Romain MEUDEC.

Jean-Baptiste BRICET a reçu la procuration de Angèle GOMES RODRIGUEZ JORGE et de Mme Constance DAVID.

Ce qui nous fait 20 présents, 16 procurations et 36 votes.

M. THAUVRON – Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci beaucoup.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Vie étudiante

4.1. Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes – 1^{er} appel à projets – Exercices 2025–2026

Mme KACI – C'est encore moi, je vais essayer de faire au plus vite. Vous allez beaucoup m'entendre parler aujourd'hui, j'espère que ça vous fait vraiment plaisir. Sur ce premier appel à projets, on a eu 21 projets, pour une proposition de financement de 32 900 euros, sur un total de coût de projets de 50 649,62 euros. Il y a donc pas mal de choses qui ont été approuvées.

Sur les premiers projets, on va avoir Soligreen qui a proposé, comme à son habitude, une vente de paniers de légumes, pour 1 400 euros accordés par la commission.

La Maison des Arts, dont parlait par exemple tout à l'heure Thomas, qui propose des événements culturels à la hauteur de 1 010 euros : approuvé.

Pour les cours de Pilates, il y a eu un petit changement dans les montants demandés par les porteurs de projets lors de la commission : 830 euros ont été accordés sur les 1 309 euros qu'ils avaient demandés au début, parce qu'ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas besoin d'autant d'argent finalement.

Pour le BDE de médecine qui propose son Téléthon : 1 050 euros.

ACESO, sur le campus de santé encore une fois, qui propose des paniers solidaires : 3 220 euros.

Le BDE EPISEN qui fait passer son gala cette année : 3 000 euros. Là aussi, 700 euros ont été retirés de la demande initiale, puisque ce sera pris en charge par les forfaits sécurité de la labellisation.

Le STBDE fait passer sa Nuit des chercheurs pour la cinquième année consécutive pour un montant de 5 270 euros.

Penser Le Monde – Créteil fait passer sa modélisation des Nations–Unies pour 5 650 euros. Des dépenses ont été retirées puisque des boissons alcoolisées avaient été mises sur la demande.

Sur PLM – Créteil, on a le financement de divers matériels pour la production de podcasts et de vidéos pour un montant de 1 200 euros.

La même association fait passer son journal étudiant à 4 570 euros. C'est une demande qui a été faite en cofinancement avec les propres fonds de l'association depuis longtemps.

L'association des Kinés de Fontainebleau fait passer le projet Les Music'os avec une branche musique de l'association pour un montant de 330 euros, avec un concert qui sera organisé pour la cérémonie des nouveaux diplômés.

L'ACA fait passer son book club pour 360 euros. Toujours l'ACA pour son pôle cinéma et son pôle DJ avec des projets à 580 euros et 820 euros respectivement.

Le BDE Médecine (BDSMC) promeut la pratique sportive et ouvre un pôle badminton pour 660 euros et un pôle natation pour 560 euros, sous réserve de solliciter à un avis du SUAPS.

Le BDE EPISEN organise un tournoi sportif pour un montant de 420 euros.

La Fédération des Associations de Créteil organise son annuelle tombola pour Octobre Rose pour 540 euros.

Toujours la FAC pour le marché de Noël des associations avec un montant de 600 euros.

PLM – Créteil qui fait passer ses cafés–débats et ses peintures–débats pour 450 et 370 euros.

Est–ce qu'il y a des questions ?

M. THAUVRON – Merci beaucoup pour cette concision. Y a-t-il des questions ? En tout cas, je suis ravi d'avoir tous ces projets. On va passer au vote. Qui vote contre ? Procuration contre. Abstention. Procuration abstention. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2. Examen des propositions de la commission Labellisation des associations – Exercice 2025–2026

Mme KACI – C'est toujours moi. Normalement, c'est ma dernière intervention aujourd'hui. Au niveau des demandes de labellisation, on a treize nouvelles demandes qui sont toujours assujetties à un montant de 500 euros pour les premières demandes. Elles sont toutes passées.

Je vais peut-être vous faire la liste des associations :

1. UPEC EN COMMUN
2. Tutorat Associatif Carabin
3. Meridio Créteil
4. Le Droit de Réussir
5. HelpMyStudents
6. Étudiants Musulmans de France
7. Elu.e.s Cristolien.ne.s Lié.e.s pour l'Action, l'Innovation et la Représentation en Santé (ECLAIRS)
8. BDS IAE Paris–Est
9. Association du Master 2 Fiscalité Appliquée (AM2FA)
10. Association des Masters de Politiques Publiques (AMPP)
11. Association des Juristes Étudiants de Créteil (AJEC)
12. Association des étudiants du DU/LLM du Contentieux International des Affaires Approfondi de l'UPEC (ACIAA)
13. Association Cristolienne d'Écologie et de Solidarité (ACESO)

Ces associations ont toutes eu 500 euros.

Ensuite, pour les renouvellements, on va avoir :

14. Association Cristolienne des Arts (ACA) qui demande 2 000 euros et qui les a obtenus via la commission

15. Association des Étudiants en Ergothérapie de Créteil (AEEC) qui a demandé 1 000 euros
16. Association des Étudiants en Médecine Cristoliens (AEMC) qui demande 5 000 euros de labellisation et 3 000 euros de forfait de sécurité et de secours
17. Association des Étudiants Jean– Monnet (AEJM) qui demande 500 euros
18. BDE EPISEN qui demande 2 000 euros de labellisation et 3 000 euros de forfait sécurité et secours
19. BDE Koa'Law qui demande 1 500 euros et 2 000 euros de forfait sécurité et secours
20. BDE STAPS Héritage Créteil qui demande 2 000 euros et 3 000 euros de forfait sécurité et secours
21. BDE Wake–Up AEI qui demande 2 500 euros de labellisation et 2 000 euros de forfait sécurité et secours
22. BDE de l'Institut d'Études Politiques de Fontainebleau – UPEC (BDE IEP) qui demande 500 euros de labellisation et 1 000 euros de forfait sécurité et secours
23. Bureau Des Sport de Médecine de Créteil (BDSMC) qui demande 500 euros et pas de forfait secours
24. Le BDE SNA qui demande 2 000 euros de labellisation et 3 000 euros de forfait sécurité et secours
25. EPIC qui demande 1 200 euros de labellisation
26. Eloquentia Créteil qui demande 500 euros
27. Fédération des Associations de Créteil (FAC) qui demande 4 000 euros de labellisation et 3 000 euros de forfait sécurité et secours
28. IAEx qui demande 500 euros en labellisation
29. Les Politistes de Fontainebleau 1 000 euros en labellisation
30. Maison des Arts (MDA) demande 1 500 euros de labellisation
31. O Grand Cœur ne demande ni labellisation, ni forfait sécurité et secours, mais le statut d'association labellisée de Créteil de l'UPEC leur conférant un statut de partenaire de l'université
32. Penser le Monde – Créteil (PLM Créteil) qui demande 3 500 euros de labellisation
33. Penser le Monde – Fontainebleau (PLM Fontainebleau) qui demande 1 800 euros de labellisation
34. Réseau Étudiant Sénégalais Paris–Est Créteil (RESPEC) 500 euros de labellisation
35. Rush, 1 800 euros de labellisation, plus un forfait sécurité et secours (qui n'a pas été utilisé l'année dernière, il me semble) de 3 000 euros
36. Sciences et Technologies Bureau des Étudiants (STBDE) : 3 800 euros de labellisation et 3 000 euros de forfait sécurité et secours.
37. Tutorat Santé Paris 12 (TSP12) qui demande 5 000 euros de labellisation

Ce qui nous fait un total de 37 associations labellisées pour un montant de 51 100 euros et 9 forfaits sécurités et secours pour un montant total de 23 000 euros. Merci beaucoup.

M. THAUVRON – Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration absentions ? Très bien, merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. THAUVRON – Je rappelle que tous ces dossiers sont examinés en commission avec des élus. Ce n'est pas fait en chambre.

4.3. Examen des propositions de la commission CVEC du mercredi 24 septembre 2025

Mme KACI – C'est toujours moi et c'est la dernière fois normalement. On a eu quinze projets qui nous ont été proposés : onze projets avec un axe accueil et campus pour les étudiants ; un projet en relation avec l'axe sport ; trois projets avec un axe culture.

Je vais vous exposer les différentes composantes qui ont fait des demandes. On a quatre projets INSPE qui sont en relation avec l'axe accueil et campus ; deux autres projets INSPE sur la culture ; un projet IUT sur l'axe accueil et campus et un autre projet IUT axe sport ; un projet de l'UFR de santé sur accueil et campus pour les étudiants ; trois projets du SCUIO sur l'accueil et campus pour les étudiants ; un projet LLSH pour accueil et campus ; un dernier projet IEP, cette fois sur l'axe culture.

Sur la première demande, on a eu l'UFR LLSH qui demandait l'installation de fontaines à eau pour les étudiants. L'avis a été favorable pour un montant de 6 931,49 euros. Il a fallu s'assurer que les fontaines à eau étaient non réfrigérées, mais c'était OK pour nous.

Ensuite, on avait « les confidentielles ». Je ne vais pas vous mentir, c'était un peu long sur ce projet-là. C'est un projet qui est proposé par le SCUIO à la MIEE. Le montant initialement demandé était de 20 206,91 euros. Nous avons accordé un montant de 11 908,21 euros. À la base, il s'agissait de demander quatre cabines confidentielles : deux cabines individuelles et deux cabines duo. Finalement, on a rediscuté le projet pour mettre en avant plutôt une expérimentation en ne finançant que deux cabines dans un premier temps. On était partis au début sur une cabine individuelle et une

cabine pour deux personnes. Suite à un mail des porteurs de projet, on est restés sur deux cabines pour deux personnes.

Ensuite, on a le kit mission des étudiants ambassadeurs. Pas de soucis là-dessus : avis favorable pour un montant de 6 948,48 euros. Les étudiants nous représentent bien dans le plan d'initiatives de l'université, donc ça fait plaisir.

Le Forum stages et emplois est reconduit pour une seconde édition, puisque la dernière était un vrai succès. Le montant demandé était de 4 385,80 euros, ce qui a été accordé. Le Forum aura eu lieu le 27 novembre 2025, n'hésitez pas à venir, c'est vraiment sympa.

Sur l'UFR de santé, on a l'équipement de la cafétéria qui a été proposé pour un montant de 27 517,47 euros, ce qui a été accordé.

L'INSPE de Saint-Denis proposait des actions d'intégration pour une expérience sonore et pluriculturelle pour l'écoute active d'autrui et pour la création collective, pour un montant de 504 euros. Cinq séances seront organisées pour le plus grand nombre d'étudiants possible.

Le Buddy Program de l'IEP est reconduit une année de plus pour accompagner les étudiants internationaux pendant toute la durée de leur mobilité. C'est un projet de parrainage. Le programme a été accordé pour un montant de 1 971 euros avec des types de dépenses spécifiques à prendre en charge, notamment des visites guidées dans les Musées du Louvre, l'aquarium de Paris et le château de Fontainebleau.

L'INSPE de Bonneuil nous propose ses barquettes antigaspi à la cantine. Le projet a été accordé, avis favorable, pour un montant de 58,80 euros. La commission a émis la remarque qu'il serait pertinent d'inciter les étudiants à ramener leurs propres gamelles avec eux, dans une logique de non-gaspillage.

L'INSPE de Bonneuil propose l'approvisionnement des distributeurs de protections périodiques pour un montant de 1 942,61 euros. On a émis un avis favorable pour l'approvisionnement, mais on a souligné lors de la séance la nécessité de favoriser les commandes groupées pour négocier les prix et étendre cette action sur tous les sites de l'UPEC, comme il est prévu dans le cadre du SDVE - Schéma directeur de la vie étudiante.

L'INSPE de Livry-Gargan nous propose des ateliers théâtre pour 2 300 euros, les représentations de *La Sagesse* et de *La Fierté* sur deux dates différentes, en fin de journée, pour que le plus grand nombre d'étudiants puissent s'y présenter.

L'INSPE de Livry-Gargan propose également le réaménagement de la salle de restauration pour un montant de 3 739,45 euros. Les fonds de la CVEC avaient déjà permis de réaménager la salle en 2023.

L'INSPE de Livry-Gargan met à disposition des étudiants, via cette proposition, une station de réparation des vélos pour un montant de 2 626,80 euros. Ça a été accepté parce que ça favorise la mobilité douce et les représentants souhaitaient avoir un retour d'expérience sur l'utilisation de la station de réparation de vélos.

Ensuite, on a l'IUT Sénart-Fontainebleau qui propose également des recharges pour les distributeurs de protections périodiques sur les toilettes du campus de Sénart et Fontainebleau, donc sur trois sites différents pour un montant de 8 650,22 euros.

Les tables de pique-nique de l'IUT Créteil-Vitry pour 3 746,40 euros pour favoriser les discussions entre les membres de la communauté de l'université – ce qui est super. Il y aura six tables : une table sur Créteil devant le bâtiment L4, deux tables sur Vitry sur le bâtiment GEA, et trois tables sur Vitry dans la cour entre les bâtiments de Chimie et RT/Info.

Nous avons ensuite les équipements sportifs de l'IUT de Créteil-Vitry pour 1 537,50 euros. C'est super.

Sur un montant global demandé à la commission CVEC qui s'élève à 93 066,93 euros, nous avons accordé 84 768,23 euros – ce qui est génial. Nous avons ainsi 78 455,73 euros pour l'axe accueil campus ; 4 775 euros pour l'axe culture ; et 1 537,50 euros pour l'axe sport. Merci pour votre écoute.

M. THAUVRON – Merci beaucoup. Autant chez les étudiants, il y a beaucoup d'IEP, autant sur les composantes, vous avez remarqué qu'il y a beaucoup d'INSPE. Y'a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Organisation des études

5.1. Examen des demandes d'évolution de l'offre de formation pour 2026–2027 (changement de libellé et création de parcours ou de mention)

M. THAUVRON – Sanja a proposé que je prenne le dossier. Ces projets d'évolution de l'ordre de formation font l'objet d'un examen en commission de l'offre de formation, à laquelle sont conviés des élus de la CFVU – ce qui permet de rebondir sur ce qu'on disait tout à l'heure sur le CAC et Érasme. On a déjà eu un premier passage en CFVU il y a un mois. Il y en a un nouveau aujourd'hui. On en aura un troisième pour une espèce de « voiture balai ». Sachant que, comme il est bien rappelé, on vote aujourd'hui de nouveaux parcours-types. Je rappelle quand même que ces parcours-types doivent s'inscrire dans des mentions qui ont toutes été accréditées par la DGESIP, le Ministère pour une grande partie dès le mois de juin, puisqu'on avait un avis favorable du Hcéres, et pour les dernières, puisqu'il y a eu quelques licences pro et un DEUST qui étaient encore bloqués par le Ministère directement. Je rappelle aussi que la validation de ces parcours-types n'induit pas nécessairement la validation des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances. Il y aura un second tour puisque, pour les licences, toutes les composantes étaient censées nous remonter leurs grilles M3C pour fin septembre. On a rajouté un petit mois de délai puisque certains avaient soit zappé le timing, soit n'ont pas eu le temps parce qu'elles ont une offre de formation très riche. Il va falloir maintenant que tout nous remonte, parce que tout est repointé et revalidé par le service, ce qui est un travail considérable.

Je rappelle aussi que, dans les intitulés, il n'y a pas d'acronyme. Pour nous, on peut avoir des acronymes parce que c'est plus simple, mais, dans les intitulés tels qu'ils figurent sur le « parchemin », il n'y a pas d'acronyme. Pour toutes celles qui déposent un libellé aujourd'hui, il n'y aura pas de changement avant 2029–2030, sauf pour celles qui, prises par les délais, n'ont pas fait de changement cette année et éventuellement feront un changement l'année prochaine, parce qu'elles n'étaient pas mures cette année ou que c'était compliqué pour qu'elles changent. Le principe est qu'il n'y a pas de changement pour l'année prochaine.

On ne va peut-être pas tout lister, tout est dans SharePoint, il y a beaucoup de slides. Vous voulez que je détaille tout ? Non. Vous avez tout dans le PowerPoint.

Vous avez dans certains cas, si je prends un LEA par exemple, la création d'un parcours-type qui n'est en réalité pas tout à fait une création, mais plutôt un changement d'intitulé. Vous avez des changements de libellés. Dans certains cas, vous avez une nouvelle mention qui apparaît, donc on va glisser des parcours-types existants dans une nouvelle mention. Ces nouvelles mentions sont parfois

uniquement un glissement d'un nouveau parcours-type. Dans d'autres cas, on crée aussi parfois un nouveau parcours type. Ces évolutions valent aussi bien pour le premier cycle que pour le deuxième cycle. Certains parcours sont abandonnés.

Peut-être une petite précision là-dessus : le géomarketing n'est pas un parcours abandonné en LLSH. Dans l'ancienne offre de formation, il était attaché à deux mentions, et là, la mention marketing et vente est abandonnée.

Dans le cas de l'IEP, c'est parce qu'on transfère certains parcours-types au sein du diplôme d'établissement. Le master en tant que tel disparaît. Pour l'EUP, ils ont fait un grand reset, puisqu'ils ont tout fermé, tout recréé, avec un travail assez impressionnant. En droit, là aussi, ils ferment un certain nombre de parcours, dont certains n'ont jamais ouvert, comme Droit et Finance.

Sur LLSH, je pense qu'il y a eu une erreur : pour Humanité médicale, je ne pense pas que ce soit un abandon, puisque c'est une création. Je pense qu'il y a un problème de copier-coller. Donc, je vous propose qu'on vote ce diaporama sans tenir compte de cet abandon.

Y a-t-il des questions sur ces évolutions de l'ordre de formation ? Encore une fois, ce n'est pas la dernière : il y aura encore un passage CFVU. Pas de questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on fasse un vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? S'il y a des erreurs matérielles, ce qui est toujours possible, n'hésitez pas à nous les faire remonter pour qu'on les corrige. Cette évolution de l'ordre de formation est validée, acceptée, votée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.2. Examen de la modification exceptionnelle de la maquette de Master Carrières des finances publiques de l'IEP et du calendrier universitaire de l'UFR LLSH pour 2025/2026

M. THAUVRON – Le directeur est parti, puisqu'il avait une contrainte. Alors, le master Carrières Publiques est un master fait en partenariat et adossé à un concours de la fonction publique. Le concours ayant changé, cela induit une modification des grilles. On avait dit qu'à cette date-là, en octobre, on ne modifiait plus une seule grille, mais c'est un cas exceptionnel. Sur LLSH, il y a juste un décalage du jury de fin d'année, c'est une petite modification pour donner le temps nécessaire à l'organisation de la seconde session.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on passe au vote. Procuration contre ? Abstention ? Procuration ? Abstention ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.3. Avis sur les modalités d'accès des étudiants inscrits en Licence Accès Santé aux études médicales (MMOP)

M. SIMARD – Bonjour à tous et à toutes. La dernière fois, j'étais venu vous présenter les capacités d'accueil globales en MMOP. Cette fois, je vais vous présenter un peu plus de détails sur, d'abord, le règlement d'accès aux études de santé, et, ensuite, sur la répartition des capacités d'accueil entre la licence Sciences pour la Santé et les LAS disciplinaires.

Vous avez les modalités d'accès pour pouvoir entrer en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie. Pour la licence Sciences pour la Santé, il n'y a pas de grand changement : il faut valider en un an les 60 ECTS du niveau de licence et valider son année de licence en première session.

Pour les LAS disciplinaires, on reste sur la validation en un an des 60 ECTS du niveau de licence. Il faut que ce soit selon les M3C de chaque licence. S'il y a des notes seuils, ça doit être pris en compte. Il faut aussi la validation de l'année de licence en première session. S'ajoute la validation intégrale de l'option Santé (qui représente 12 ECTS, 4 UE) et une moyenne générale à l'option Santé qui doit être supérieure ou égale à 10/20, avec au moins 10/20 à chaque UE de l'option Santé. Il n'y a pas de compensation entre les différentes UE de l'option Santé. Les UE passées l'année en cours doivent être validées en session 1. Comme c'est une option à la carte sur les trois années de licence, les UE validées les années antérieures restent acquises.

Pour les LAS disciplinaires, l'option est à la carte, avec un principe de non-intégration de ces UE de l'option Santé dans les maquettes de licence. Il n'y a absolument pas d'intégration en L2 ou L3 : c'est ingérable pour le suivi de qui a validé quoi, etc. Une intégration au semestre 2 de la L1 est possible, mais limitée, et ce n'est pas encouragé. Par rapport à l'année dernière, il y a moins de LAS cette année qui intègrent les deux premières UE de l'option Santé. L'idée pour ces licences est d'alléger la charge pour les étudiants en L1. L'objectif global reste de sortir les UE de l'option Santé des maquettes de 60 ECTS des licences.

Concernant le planning d'accès aux UE de l'option, toutes les UE de l'option Santé sont accessibles aux étudiants des LAS disciplinaires tout au long des trois années de licence, puisqu'elles sont à la carte. Toutes les UE sont accessibles sur la plateforme de la Faculté de Santé, qui s'appelle Cristolink, dès le premier semestre de la première année de licence. L'accès sera ouvert la première semaine de novembre, sachant qu'il n'y a pas de planning hebdomadaire, semestriel ou annuel préétabli pour suivre ces cours, qui sont sous forme de capsules numériques. C'est au rythme des étudiants. Il n'y a pas de session d'examen à l'issue du premier semestre : c'est à l'issue du deuxième, ou quatrième ou sixième semestre, selon l'année de licence, en avril uniquement.

Il y a des groupes de parcours, c'est là que va se jouer la répartition des capacités d'accueil – le *numerus apertus*. Ce sont des groupes de candidats à MMOP pour un même contingent de places. Il y a quatre groupes, comme l'année dernière. Un groupe réunit les étudiants de la première année de la licence Sciences pour la Santé ; un groupe pour les étudiants de première année de l'ensemble des LAS disciplinaires ; un groupe pour les deuxièmes et troisièmes années de la licence Sciences pour la Santé ; et un quatrième groupe qui réunit les deuxièmes et troisièmes années des LAS disciplinaires.

Concernant le premier groupe d'épreuves, qu'on appelle les écrits, pour le groupe de parcours 1, il faut la moyenne obtenue à l'année de licence, au prorata des ECTS, corrigée du poids de l'UE consacrée aux formations paramédicales. Il y a des coefficients, des pondérations d'ECTS.

Pour les groupes de parcours 2 et 4 (LAS disciplinaires), toutes les candidatures éligibles doivent se présenter au second groupe d'épreuves, qui sont des épreuves orales. C'était le cas déjà l'année dernière. Il n'y a plus d'admission directe en premier groupe, pour des raisons d'équité envers les étudiants de LAS disciplinaires.

Pour le groupe 3 (LSPS 2 et 3), on considère la moyenne obtenue lors de l'année de licence courante, au prorata des coefficients des M3C et dans le règlement de MMOP, et le cas échéant des ECTS hors l'UE d'ouverture et l'UE de compétences transversales pour la LSPS2 ; et hors stage et UE de compétences transversales pour la LSPS3. C'est un peu complexe, mais on ajuste les choses au fil des années, avec l'expérience. Comme on mélange deux années, on applique une méthode de variable centrée réduite pour faire le classement entre ces deux années.

Le deuxième groupe d'épreuves concerne les oraux. Tous les étudiants admissibles au deuxième groupe d'épreuves (soit tous les étudiants de LAS disciplinaires et une partie de ceux en Sciences pour la Santé) passent les mêmes épreuves orales.

La pondération est de 65 % des résultats au premier groupe d'épreuves, les écrits, et de 35 % pour le deuxième groupe d'épreuves, les oraux. C'est imposé, en fait, par le Ministère, qui imposait que ce soit 30 % pour l'oral, avec une marge de 5 %. On s'était dit que, pour que l'oral serve un peu à quelque chose, on donnait cette marge de 5 %, donc on monte à 35 %.

M. THAUVRON – Il y a une suite, mais avant la suite, il y a un vote. Y a-t-il des questions ?

M. BRICET – Pour l'UE paramédical en LSPS1, un étudiant m'a dit qu'il avait 6 ECTS, et qu'apparemment il devait diminuer. Il veut savoir pourquoi ce n'est pas le cas ?

M. SIMARD – Non, c'est 9 ECTS dans la maquette de l'UE formation paramédicale. Pour le classement MMOP, elle est pondérée à 6 ECTS, c'est-à-dire qu'on diminue son poids, ce qui, mécaniquement, augmente le poids des UE biomédicales en particulier.

Mme GRAS – Pourquoi la plateforme Cristolink nous propose la première semaine du mois de novembre.

M. SIMARD – Il y a tout un processus avec les composantes, d'inscription pédagogique de leurs étudiants LAS à l'option Santé, qui suppose d'avoir terminé déjà les inscriptions administratives. Ensuite arrivent les vacances. Il faut qu'ils nous transmettent leur liste pour que nous sachions à quels étudiants nous devons ouvrir la plateforme. Donc, on attend après les vacances – c'est juste après la reprise. Et, comme la session d'examen n'arrive qu'en avril (— il n'y en a pas en décembre, par exemple), ça ne posait pas de problème en termes de timing.

Mme GRAS – En tant qu'étudiante en LAS, les retours que j'ai autour de moi, c'est que c'est un vrai facteur de stress pour la plupart des étudiants en LAS d'avoir des cours qui tombent le plus tard possible ; de savoir que, pendant deux mois, ils ne peuvent pas encore commencer à travailler la LAS ; d'avoir l'échéance des concours qui arrive après...

M. SIMARD – Je comprends le point de vue du stress étudiant, qu'on essaie d'atténuer. On fait la réunion de prérentrée pour les LAS disciplinaires après-demain, par exemple. C'est parce qu'on doit savoir qui va être inscrit et on ne le sait que maintenant. Là, ce n'est même pas tout à fait finalisé dans les composantes. Les inscriptions dans les LAS disciplinaires sont gérées par les composantes. Tant qu'on n'a pas les listes finalisées des étudiants qui sont bien inscrits, de manière aboutie en LAS disciplinaires (parce qu'on a des cas où ça ne rentre pas : ils ont réussi à

passer, même pas par Parcoursup parfois, alors qu'en fait, ce n'est pas possible réglementairement), on ne peut pas faire beaucoup plus tôt pour ouvrir cette option.

M. THAUVRON – Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Procuration ? Abstention ? C'est approuvé à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5.4. Avis sur la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales

M. SIMARD – Il y avait aussi, à l'ordre du jour, la kinésithérapie, mais ce n'est pas encore tout à fait finalisé. Cela va l'être bientôt.

Ici, c'est un rappel. Je vous avais présenté, la dernière fois, les capacités d'accueil globales par filière médicale : 230 en médecine, 16 en odontologie, 56 en pharmacie, 10 en maïeutique, soit un total de 312 places. Ce qui est nouveau, c'est la répartition entre les différents groupes.

Par rapport à l'année dernière, on n'a quasiment pas changé, à un petit détail près. On a toujours 115 places en médecine en première année de LSPS, 10 places en odontologie, 15 places en pharmacie et 3 en maïeutique, soit 143 places au total pour la LSPS1.

Pour les LAS disciplinaires première année, il y a toujours 10 places en médecine. En odontologie, ils ne veulent pas nous accorder de places pour les premières années de LAS, donc on est à zéro. En pharmacie, il y a 3 places, et, nouveauté, en maïeutique, ils ont accepté d'ajouter des places en première année de LAS disciplinaire. Il n'y a déjà pas beaucoup de places en maïeutique au global, donc il y a cette année 2 places pour les premières années de LAS disciplinaire en maïeutique. Cela fait donc un total de 15 places, sachant que, l'an dernier, il y avait en première année 14 étudiants de LAS disciplinaire éligibles, qui remplissaient toutes les conditions pour présenter une candidature valide.

En deuxième et troisième année de licence Sciences pour la Santé, il y a 77 places en médecine, 5 en odontologie, 32 en pharmacie et 3 en maïeutique, soit 117 places au total.

En deuxième et troisième année de LAS disciplinaire, on compte 10 places en médecine, comme l'année dernière ; 1 place en odontologie ; 6 en pharmacie ; et 2 en maïeutique, soit 19 places au total.

Enfin, il y a les différentes passerelles : passerelles Santé, Union européenne et hors Union européenne. En médecine, cela fait 12, 2 et 4 selon les catégories. Pour le reste, ils ne sont pas concernés, ce qui fait un total de 18 places en médecine.

M. THAUVRON – Très bien, merci. On nous a annoncé qu'il y a un cours juste après, donc il va falloir accélérer. Y a-t-il des questions ? Mme FAURE ?

Mme FAURE – J'ai une observation. Pour l'orientation, on est sur les salons et c'est incompréhensible pour les parents de dire qu'on a deux places en LAS disciplinaires en maïeutique, zéro en odontologie. Mettez-vous à la place du jeunes et de ses parents ? Cela interroge pour l'année prochaine. Faut-il continuer, par exemple pour l'odontologie, à dire qu'on a des places dans les LAS disciplinaires ? Certaines universités ont fait le choix d'arrêter.

M. THAUVRON – D'arrêter quoi, les places ou d'arrêter les LAS ?

Mme FAURE – De ne plus afficher de places dans les LAS disciplinaires dans certaines filières.

M. THAUVRON – Le sujet va être vite tranché puisqu'il y a une réforme dans les tuyaux. Effectivement, s'il n'y avait pas cette réforme en préparation, on pourrait se poser la question de simplifier les choses et de dire que, pour les LAS, il n'y a pas de maïeutique ou d'odontologie, point final. Une réforme va bientôt arriver,

Y a-t-il des questions sur cette répartition ? S'il n'y en a pas, je vous propose qu'on passe au vote. Contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration ? Abstention ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.5. Avis sur les modalités d'accès aux études de kinésithérapie des étudiants inscrits en Licence Accès Santé

M. SIMARD – Sur la kinésithérapie, on n'a pas les places, mais on a quand même les modalités d'accès. Ce qui change par rapport à l'année dernière, c'est la candidature recevable l'année du redoublement. Avant, si on redoublait, on ne pouvait pas

candidater l'année du redoublement. Désormais, la candidature est recevable l'année du redoublement, mais elle est classée par ordre de mérite après les primants, et dans la limite des places restantes. Les redoublants ne viennent pas en premier dans l'attribution des places, mais il y a un classement par ordre de mérite : s'il reste encore des places, on peut les proposer à des étudiants redoublants. Ce n'est donc pas prioritaire dans l'attribution des places, mais, s'il en reste, on peut les proposer à des étudiants redoublants.

M. THAUVRON – Très bien, merci, c'est très clair. Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Procuration contre ? Abstention ? Procuration ? Abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.6. Avis sur les modalités d'accès aux études paramédicales des étudiants inscrits en Licence Sciences pour la Santé

M. SIMARD – Pour la filière ergothérapie, là aussi, la candidature est possible l'année du redoublement. C'est la principale modification par rapport aux années précédentes. De plus, on a trois chances (contrairement à MMOP où il n'y a que deux chances) pour les filières paramédicales.

Pour les soins infirmiers également, la candidature est possible l'année du redoublement. Il y a deux sessions : une à la rentrée de septembre et une autre à la rentrée de février.

Enfin, pour la manipulation radio, là aussi, la candidature est possible l'année du redoublement. C'est le principal changement.

M. THAUVRON – Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote. Contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration ? Abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BASSAGLIA – Il serait très utile que les présentations soient accessibles, car elles sont extrêmement claires. Ce serait bien qu'on les ait. Elles ne sont pas sur le Sharepoint.

6. Vie d'établissement

6.1. Appel à candidature et mises à jour de la composition des "Représentants étudiants d'associations labellisées" de la commission CVEC

M. THAUVRON – Ce que je vous propose, pour une fois – parce que je pense à tous les étudiants qui attendent dehors – c'est qu'on vous enverra un mail. Les étudiants concernés sont là en nombre restreint. Donc, je vous propose qu'on le fasse par mail.

7. Questions diverses

M. THAUVRON – Pour être plus efficace, on vous a distribué la proposition de motion.

Mme GRAS – Bonjour, Élisabeth Gras, toujours élue étudiante sur la liste Union Étudiante. Aujourd'hui, nous souhaitons porter une motion pour installer un dispositif à l'UPEC permettant la reconnaissance du prénom d'usage et/ou de la civilité d'usage. C'est un dispositif qui existe dans la plupart des facultés aujourd'hui en France et nous trouvons dommage qu'il n'existe pas encore à l'UPEC. Nous nous saisissons donc aujourd'hui de la CFVU pour proposer ce projet.

J'espère que vous avez toutes et tous pu lire notre motion. Comme nous l'expliquons dedans, ce n'est pas un dispositif qui demande beaucoup d'efforts. Nous nous sommes renseignés, évidemment, sur les obligations légales en matière d'affichage du prénom de l'état civil. Cette obligation n'existe que pour le parchemin et le diplôme de la formation. En ce qui concerne les documents internes à la faculté, chaque étudiant ou étudiante qui en fait la demande pourrait très bien utiliser son prénom d'usage et/ou sa civilité d'usage. Nous avons estimé qu'il était intéressant de soumettre cette motion au vote. Je répète que c'est un dispositif déjà en place dans la plupart des facultés en France et c'est un dispositif important. Merci.

M. THAUVRON – Très bien, merci beaucoup. Alors, il me semble que, pour le prénom d'usage, on peut déjà le faire.

Mme GRAS – Pour en avoir parlé avec les étudiants et les étudiantes, notamment ceux qui se sont inscrits à la rentrée de cette année, plusieurs n'ont pas trouvé le dispositif. Même en cherchant sur Internet « UPEC changement de prénom », on ne trouve rien. Ça peut être contraignant pour les étudiants et étudiantes de devoir aller chercher plus loin ou faire des démarches supplémentaires, alors que, dans d'autres facultés, la procédure est directement accessible.

Mme BENARD – L'étudiant n'a pas accès directement à un outil pour faire ce changement. Il est obligé de passer par le process de modification d'inscription. Cela se fait à la demande. On en fait une dizaine ou une quinzaine de fois par an, selon les années. Mais on le fait bien, dans notre système d'information. Et vous avez tout à fait raison : seul le parchemin reste à l'identité de la personne. Pour le reste, on change le genre et le prénom. Notre outil de gestion le permet, et cela fait longtemps que nous le faisons.

Mme GRAS – Pourquoi ne pas démocratiser le dispositif davantage ? Je n'ai pas fait la démarche moi-même, mais, dans la plupart des autres facultés, c'est un dispositif qui est beaucoup plus facile d'accès. Les personnes concernées avec lesquelles j'en ai parlé n'ont pas trouvé le dispositif.

Mme la Présidente – Merci pour les informations. J'entends deux choses différentes : le dispositif existe, mais ce que vous demandez, c'est une simplification de la procédure et une meilleure visibilité, peut-être sur le site, pour permettre de la réaliser sans obstacle. Cela ne pose aucun problème. Ça va dans le sens de ce que nous souhaitons mettre en place. Vendredi, j'espère que le Conseil d'administration votera le soutien à la création d'une vice-présidence « Égalité, inclusion et lutte contre toutes les discriminations ». Ce sera un lien avec toutes les équipes pour simplifier et rendre visibles ces demandes que j'entends complètement et qui sont tout à fait légitimes dans le contexte actuel. Beaucoup d'universités l'ont déjà fait et ce depuis longtemps.

M. GACHOWSKI – J'ai déjà interpellé la commission — l'année dernière et il y a deux ans — sur ce sujet. Je sais que les services sont réactifs. C'est un sujet que j'ai aussi eu l'occasion d'évoquer avec un étudiant. Il s'agit surtout de simplifier les démarches.

Je pense qu'il serait intéressant de voir avec la DSI comment on pourrait intégrer, directement au moment de l'inscription, la possibilité pour l'étudiant de cocher une case indiquant qu'il souhaite modifier son identité de genre et son prénom d'usage. Ce serait plus simple que d'avoir à envoyer un mail ou à passer par un processus séparé. C'est une suggestion que j'ai déjà faite au CFVU. Si on pouvait voir avec la DSI pour intégrer cela directement sur le site lors des inscriptions, je pense que ce serait vraiment un progrès.

M. THAUVRON – Je vais maintenant donner la parole à Laurent GAMET, puis nous concluons sur ce sujet avant de passer au vote.

M. LASNIER – Je suis Laurent LASNIER, responsable du service des inscriptions, et donc particulièrement concerné par ce sujet. Je vais faire court. D'un point de vue technique, notre logiciel a ses limites. On peut faire la demande, mais je ne suis pas sûr que ce soit possible de manière entièrement automatisée. D'autres outils sont utilisés.

Le prénom d'usage est possible automatiquement dès qu'il figure dans l'état civil. En revanche, quand l'état civil ne correspond pas au prénom choisi, cela demande une manipulation technique spécifique, qui est actuellement bloquée par le logiciel, que nous faisons en lien avec une composante. Sur le plan technique, c'est donc assez complexe.

Sur le plan réglementaire, les certificats de scolarité ne pourront jamais avoir le prénom d'usage, car l'identification est directement adossée à l'état civil. Je précise que la position du Conseil d'État est d'ailleurs très claire : pour les documents internes, aucun problème pour afficher un prénom d'usage ; mais pour les documents externes, ou en tout cas destinés à l'extérieur, il y a une problématique. Il y a la question des cartes d'étudiant : en interne, ça ne pose pas de problème ; mais pour le Crous, ce n'est pas possible.

Je voudrais conclure en précisant que le service des inscriptions, avec l'appui de la direction des ressources humaines, s'est déjà saisi de cette question depuis deux ans. J'aimerais donc qu'on associe la DRH. Nous avons travaillé avec l'association OULTrans sur ces questions. Nous ne sommes donc ni inactifs ni indifférents. Nous espérons pouvoir faire évoluer les choses le plus rapidement possible.

M. THAUVRON – Je vous propose que nous votions cette motion. Nous continuerons à instruire ce sujet, en voyant ce que font d'autres universités techniquement pour traiter ce dossier. On fera un retour, peut-être pas à la prochaine CFVU, car c'est un dossier qui n'est pas simple techniquement. Je vous propose qu'on vote cette motion et on reviendra vers vous d'ici une ou deux CFVU. Est-ce que ça vous convient ?

Vous avez compris que la présidence soutient bien sûr cette démarche. Il s'agit ici d'une motion d'intention : il faudra ensuite voir dans quelle mesure on peut la rendre opérationnelle. En sachant que la présidence soutient cette motion.

Qui vote contre cette motion ? Procuration contre ? Qui s'abstient ? Procuration abstention ?

La motion est approuvée à l'unanimité.

M. THAUVRON – La motion est approuvée. Nous reviendrons vers vous sur les modalités pratiques. Il ne s'agit pas seulement d'approuver une motion, mais de la rendre réellement opérationnelle. Merci beaucoup, et désolé pour ce léger retard.

La séance est levée à 17h54.